



Issy-les-Moulineaux, le 23 décembre 2008

ZODIAC COMMUNIQUE

Lors de sa réunion du 2 décembre 2008, le Conseil de surveillance de Zodiac a pris connaissance des recommandations de l'Afep/Medef, ayant trait aux rémunérations des mandataires sociaux des sociétés cotées.

Pour l'élaboration de son rapport sur le contrôle interne et sur les règles de gouvernance de son exercice clos au 31 août 2009, Zodiac se référera au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef ainsi modifié et recodifié en décembre 2008.

Le Conseil veillera, dans les dispositions qui seront prises à cet égard concernant les mandataires sociaux de Zodiac, à mettre en œuvre les dispositifs appropriés permettant le développement d'un management durable accompagnant la culture du groupe.
